

Délibération n°03

Effectif légal du conseil
communautaire :
61

Nombre de conseillers
en exercice :
61

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
57

Nombre de votants :
57

Date de convocation :
12 février 2020

Date d'affichage du
compte-rendu :
26 février 2020

Objet :

**Les jardins de la culture :
modification des autorisations
de programme**

L'AN deux mille vingt le mardi 18 février, le conseil
communautaire, convoqué le 12 février 2020 s'est réuni à
l'Arlequin à Mozac, à 18 heures 30 minutes, sous la
présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M
Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Jean-
Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme
Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER,
M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE,
M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme
Annick DAVAYAT, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme
Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe
GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme
Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-
Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine
HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Nicole
LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Christian
MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès MOLLON, M Christian
OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe
PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme
Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Jacques
VIGNERON, **titulaires.**

Mme Marie-Christine VALLENET **suppléant.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Claude BOILON, conseiller communautaire unique de CHAPPES,
remplacé par Mme Marie-Christine VALLENET, conseiller
communautaire suppléant
- M Jacquie DIOGON, *a donné pouvoir* à M Pierre PECOUL
- M Jacques LAMY, *a donné pouvoir* à Mme Michèle GRENET
- M Fabrice MAGNET, *a donné pouvoir* à Mme Anne-Karine QUEMENER
- M Vincent RAYMOND, *a donné pouvoir* à Mme Régine PERRETON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre
HEBRARD
- Mme Catherine VILLER-MICHON, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre
BOISSET
- M Nicolas WEINMEISTER, *a donné pouvoir* à Mme Catherine
HOARAU

Absents :

- M Pierre CERLES
- Mme Emilie LARRIEU
- M Thierry ROUX
- Mme Marie-Hélène SANNAT

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M Yves LIGIER

Rapport n°03 – Les jardins de la culture : modification des autorisations de programme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9,
Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 en date du 13 décembre 2018 arrêtant les statuts de Riom Limagne et Volcans (RLV),
Vu la délibération n°20160511.23 du 11 mai 2016 de Riom Communauté, approuvant la mise en place d'une autorisation de programme pour le projet des écoles d'arts plastiques et de musique dans le couvent des rédemptoristes,
Vu les délibérations n°20190212.08 du 12 février 2019 et n°20191216.42 du 16 décembre 2019 de RLV approuvant les modifications des autorisations de programme et crédits de paiement des 4 opérations des Jardins de la Culture,

Considérant que dans le cadre du projet des Jardins de la Culture, quatre autorisations de programme ont été validées par le conseil communautaire :

- une pour la création de la médiathèque et du RAM,
- une pour la création du cinéma,
- une pour la création des écoles d'arts,
- une pour la création des jardins.

Considérant que les autorisations de programme créées et l'échelonnement des tableaux prévisionnels des crédits de paiements ont fait l'objet de modifications,

Considérant que des évolutions sont intervenues tant au niveau des réalisations que dans le budget global des projets et qu'il convient de modifier les enveloppes prévues initialement et d'échelonner différemment les crédits de paiement ainsi qu'il suit :

Autorisation de programme 3301 – Jardins de la culture : Médiathèque et RAM

Montant Total TTC €	Crédits de paiement prévisionnels €				
	2014-2016	2017	2018	2019	2020
11 941 200	2 125 160	2 651 202	4 814 528	2 046 710	303 600

Autorisation de programme 3140 – Jardins de la culture : cinéma

Montant Total HT €	Crédits de paiement prévisionnels €				
	2015-2016	2017	2018	2019	2020
3 082 584	85 735	249 495	2 453 120	244 234	50 000

Autorisation de programme 3121 – Jardins de la culture : écoles municipales de musique et d'arts plastiques

Montant Total TTC €	Crédits de paiement prévisionnels €			
	2016-2017	2018	2019	2020
9 160 756	492 290	3 170 708	3 997 758	1 500 000

Autorisation de programme 8201 – Jardins de la culture : aménagement des espaces extérieurs

Montant Total TTC €	Crédits de paiement prévisionnels €					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1 360 000	12 142	18 683	301 907	919 930	90 000	17 338

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité, approuve :

- les évolutions des enveloppes des Autorisations de Programme,
- la nouvelle répartition des crédits de paiement de ces opérations à l'intérieur de l'enveloppe des Autorisations de Programme.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 19 février 2020***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).